



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-deuxième session  
6-12 avril 2006  
Jakarta

**FAITS MAJEURS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS AU NIVEAU RÉGIONAL:  
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU COMITÉ DE LA GESTION DE LA MONDIALISATION  
SUR SA DEUXIÈME SESSION**

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

La deuxième session du Comité de la gestion de la mondialisation s'est tenue à Bangkok du 12 au 14 octobre 2005.

Le Comité a examiné les rapports des sous-comités ci-après sur leurs premières sessions: commerce international et investissements; infrastructure et facilitation des transports et tourisme; technologies de l'information, de la communication et de l'espace, et environnement et développement durable. Il a fait siennes les conclusions et recommandations qui figuraient dans chacun de ces rapports. Le Comité a examiné également le rapport sur le suivi de la première phase et les préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information et sur les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, 2007.

Le Comité a examiné, pour chacun des quatre sous-programmes, le cadre stratégique établi pour l'exercice biennal 2008-2009.

Le présent rapport traite des questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention, notamment les stratégies pour le Comité qui tiendra sa session en deux parties en 2006: Partie I: commerce international et investissements, et infrastructure et facilitation des transports et tourisme; Partie II: technologies de l'information, de la communication et de l'espace, et environnement et développement durable. La Commission est invitée à donner ses directives sur ces questions.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION .....	1
Partie I: Commerce international et investissements; infrastructure et facilitation des transports et tourisme .....	1
Partie II: Technologies de l'information, de la communication et de l'espace; environnement et développement durable .....	3
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	5
A. Rapports des Sous-Comités et autres rapports établis à l'intention du Comité .....	5
B. Questions et stratégies relatives à la gestion de la mondialisation .....	13
C. Planification et évaluation du programme.....	19
D. Questions diverses .....	22
E. Adoption du rapport .....	22
III. ORGANISATION DE LA SESSION.....	22
A. Ouverture, durée et organisation de la session .....	22
B. Participation .....	23
C. Élection du bureau.....	24
D. Ordre du jour .....	24
<i>Annexe.</i> Liste des documents .....	25

## I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

### Partie I. Commerce international et investissements; infrastructure et facilitation des transports et tourisme

1. Pour faciliter l'accèsion des membres et membres associés régionaux de la CESAP à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Comité a appelé le secrétariat à étendre ses activités de renforcement des capacités par le biais du réseau CESAP-OMC-Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) des pays accédants. Il a remercié le Gouvernement japonais pour son soutien en la matière.

2. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir organisé, en collaboration avec le Centre du commerce international (CCI), une réunion sur le thème «Mise en œuvre du cycle de l'OMC: dialogue de haut niveau entre gouvernements et entreprises aux fins du développement», qui s'était tenue à Macao (Chine) du 4 au 6 octobre 2005. Il a pris acte des conclusions de la réunion, qui réaffirmaient l'engagement des membres et membres associés de la CESAP envers la libéralisation du commerce dans un cadre multilatéral de règles et de principes et a noté que la réunion avait également permis de jeter des bases en vue d'assurer le succès de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui devait se tenir à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005. Le Comité a estimé qu'un régionalisme compatible avec les règles de l'OMC et ouvert sur l'extérieur pourrait constituer un complément du multilatéralisme et contribuer au renforcement du partenariat mondial pour le commerce et le développement, conformément aux objectifs de développement convenus au niveau international, dont ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

3. Le Comité a engagé le secrétariat à renforcer son assistance technique dans des domaines tels que la promotion de l'entrepreneuriat, la promotion et la facilitation de l'investissement étranger direct, le développement et la diversification des marques, la formation aux mesures de facilitation du commerce, en faveur notamment des pays les moins avancés et des pays sans littoral et de transit en développement, ainsi que dans d'autres secteurs du renforcement des capacités d'offre.

4. Le Comité a constaté que les politiques non frontalières gagnaient sans cesse en complexité et que leurs effets sur le commerce, notamment dans le contexte de la facilitation des échanges, devaient faire l'objet d'analyses plus approfondies et d'un partage de données d'expérience et de connaissances au niveau régional. Le secrétariat devrait continuer à accorder une priorité élevée à ces travaux à l'avenir.

5. Concernant le régionalisme, le Comité a relevé que l'accès aux marchés demeurerait un problème majeur pour les pays en développement et a noté que les régimes préférentiels, tels que le système généralisé de préférences (SGP) et certains accords commerciaux bilatéraux et régionaux, comme les accords globaux de partenariat économique, pourraient être bénéfiques pour le commerce et le développement. Il a noté que la première session du Conseil ministériel de l'Accord de Bangkok

se tiendrait à Beijing le 2 novembre 2005 et constituerait une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord. Dans ce contexte, le Comité a fait l'éloge de l'action menée par le secrétariat pour promouvoir le développement du commerce et de la coopération économique dans la région.

6. Le Comité s'est félicité des mesures prises par le secrétariat pour mettre en place une base de données sur les accords commerciaux bilatéraux et régionaux dans la région, première étape vers une analyse comparative de ces accords, et a demandé que cette activité continue à bénéficier d'une haute priorité.

7. Le Comité a prié le secrétariat de continuer à définir les priorités en matière d'investissement et de rechercher des sources de financement pour la mise à niveau et le développement des axes de la Route d'Asie.

8. Le Comité a réaffirmé l'importance du débat qui avait eu lieu à la soixante et unième session de la Commission sur le financement du développement en tant que moyen d'aider les pays en développement de la région à mobiliser des ressources financières pour le développement de l'infrastructure.

9. Il a prié le secrétariat de se conformer à un calendrier d'exécution prévoyant la mise au point de l'accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique à une réunion intergouvernementale devant se tenir en novembre 2005 et son adoption par la Commission à sa soixante-deuxième session, en 2006, en prévision d'une cérémonie officielle de signature à la Conférence ministérielle sur les transports, qui se tiendrait plus tard en 2006.

10. Le Comité a proposé l'organisation d'une démonstration de transport ferroviaire au départ ou à destination de la péninsule coréenne, et a demandé au secrétariat de poursuivre son action auprès du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour l'encourager à devenir partie au Mémorandum d'accord sur la planification et la réalisation de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs le long du couloir Nord du Chemin de fer transasiatique.

11. Le Comité s'est félicité du travail accompli par le secrétariat dans la mise au point du réseau international intégré de transport et de logistique pour l'Asie du Nord-Est et a recommandé qu'une étude similaire soit effectuée pour le compte du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA).

12. Il a fait sienne les conclusions et recommandations de la première Réunion régionale sur la facilitation du commerce et des transports dans les pays sans littoral et de transit, tenue à Bangkok les 10 et 11 octobre 2005.

13. Le Comité a appuyé la proposition du secrétariat concernant la création d'un réseau Asie-Pacifique pour l'efficacité du commerce et des transports (APNETT) destiné à renforcer la collaboration et le partage d'expérience entre les organes nationaux de facilitation dans ces domaines.

14. Il a demandé au secrétariat de poursuivre sa coopération avec les organisations et institutions financières intéressées, notamment la Banque asiatique de développement (BAsD), afin d'appuyer l'élaboration et la négociation d'un accord sur la facilitation du transport routier international entre les Gouvernements des États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai.

15. Le Comité a encouragé tous les pays intéressés par le tourisme à participer à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme, devant se tenir à Bali du 7 au 9 décembre 2005.

16. Notant les progrès considérables enregistrés dans la sous-région Bassin du Mékong, le Comité a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de lancer des projets sous-régionaux en faveur du tourisme en Asie du Nord-Est et en Asie centrale.

17. Le Comité a fait siennes les propositions figurant dans l'aperçu des questions sectorielles et intersectorielles liées au commerce international et aux investissements ainsi qu'à l'infrastructure et la facilitation des transports et au tourisme (E/ESCAP/CMG(2)/6).

## **Partie II. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace; environnement et développement durable**

18. Le Comité a prié le secrétariat de continuer à coordonner les préparatifs régionaux de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information et la mise en œuvre des conclusions du Sommet.

19. Le Comité a également demandé au secrétariat de centrer ses efforts sur les domaines suivants:

a) Renforcement des capacités nationales pour la formulation et l'exécution de politiques publiques concernant la gouvernance mondiale de l'Internet et pour une participation effective à cette dernière;

b) Renforcement des capacités nationales en vue de la création d'un contexte de politiques propice à l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC);

c) Renforcement des ressources humaines et des capacités nationales pour l'utilisation des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (TICE) au service du développement social et économique durable;

d) Sensibilisation et renforcement des capacités pour l'introduction de services d'accès à large bande et le suivi de leur utilisation;

e) Renforcement de la coopération régionale par l'amélioration des mécanismes de coopération pour la gestion des catastrophes.

20. Le Comité a insisté pour que, dans la conduite des activités précitées, on accorde une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral, aux petits pays insulaires et aux pays à économie en transition.

21. Le Comité a prié le secrétariat de continuer à aider les membres et membres associés à donner suite au Plan de mise en œuvre de Johannesburg issu du Sommet mondial pour le développement durable.

22. Il a également prié le secrétariat d'envisager une étude destinée à recenser les principales sources de pollution de l'air dans les grands métropoles, ce qui permettrait de formuler des stratégies efficaces de réduction de la pollution.

23. Le Comité a réaffirmé qu'il soutenait vigoureusement l'établissement, par le secrétariat, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'un service d'assistance qui pourrait être accueilli par le Centre chinois de certification de la qualité et qui aurait pour objectif de renforcer l'action des pays en matière de consommation et de production durables.

24. Le Comité a souligné l'importance de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015), qu'avait adopté la Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe en janvier 2005. Il a appuyé différentes initiatives, y compris celles du secrétariat, tendant à aider les membres et membres associés dans la gestion des catastrophes et a invité les membres à mettre à profit le Fonds régional d'affectation spéciale pour le dispositif d'alerte avancée au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est.

25. Le Comité a encouragé le secrétariat à développer ses activités de renforcement des capacités pour favoriser l'écorendement et instaurer une synergie entre l'environnement et l'économie, et a souligné la nécessité de mettre au point des indicateurs d'écorendement et de durabilité environnementale.

26. Il a demandé au secrétariat de continuer à développer, promouvoir et reproduire les initiatives fondées sur le partenariat public-privé, telles que la production d'électricité par des microcentrales hydroélectriques, et d'aider à obtenir des microfinancements pour des initiatives analogues en faveur des communautés rurales pauvres de la région.

27. Compte tenu de la hausse des cours du pétrole, le Comité a demandé au secrétariat d'entreprendre un travail d'analyse afin de définir des options propres à assurer la sécurité énergétique, à améliorer l'écorendement et à promouvoir des sources d'énergie de remplacement commercialement viables.

28. Le Comité a demandé au secrétariat de veiller à ce que le document final de la Réunion régionale sur le suivi du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, prévue pour janvier 2006, reflète fidèlement les besoins spécifiques des pays de la région en matière de développement énergétique durable et d'environnement.

29. Le Comité a fait siennes les propositions figurant dans l'aperçu des questions sectorielles et intersectorielles relatives aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace; à l'environnement et au développement durable (E/ESCAP/CMG(2)/7).

## **II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

### **A. Rapports des Sous-Comités et autres rapports établis à l'intention du Comité**

#### **1. Commerce international et investissements**

30. Le Comité était saisi du rapport du Sous-Comité du commerce international et des investissements sur sa première session (E/ESCAP/CMG(2)/1) et a fait siennes les conclusions et recommandations qui y figuraient.

31. Le Comité a reconnu le rôle important qu'avait joué le secrétariat pour faciliter l'intégration des pays en développement et des pays à économie en transition dans le système commercial multilatéral et il a demandé au secrétariat, agissant en collaboration avec l'OMC, la CNUCED et d'autres organisations internationales, d'accélérer ses activités de renforcement des capacités dans ce domaine. Pour faciliter l'accession des membres et membres associés régionaux de la CESAP à l'OMC, il a prié le secrétariat d'élargir la portée de ses activités de renforcement des capacités par le biais du réseau conjoint CESAP-OMC-CNUCED des pays accédants. Il s'est félicité du soutien apporté à cet égard par le Gouvernement japonais.

32. Le Comité a remercié le secrétariat et la Fédération de Russie d'avoir respectivement organisé et accueilli la Conférence internationale sur le renforcement de la coopération régionale pour la gestion de la mondialisation, qui avait eu lieu à Moscou du 28 au 30 septembre 2005, et il a noté qu'une série de conclusions et recommandations qui aideraient les pays participants à gérer la mondialisation avait été adoptée à cette occasion.

33. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir organisé, en collaboration avec le Centre du commerce international (CCI), une réunion sur le thème «Mise en œuvre du cycle de l'OMC: dialogue de haut niveau entre gouvernements et entreprises aux fins du développement», qui s'était tenue à Macao (Chine) du 4 au 6 octobre 2005. Il a pris acte des conclusions de la réunion, qui réaffirmaient l'engagement des membres et membres associés de la CESAP envers la libéralisation du commerce dans un cadre multilatéral de règles et de principes et a noté que la réunion avait également permis de jeter des bases en vue d'assurer le succès de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui devait se tenir à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005. Le Comité a estimé qu'un régionalisme compatible avec les règles de l'OMC et ouvert sur l'extérieur pourrait constituer un complément au multilatéralisme et contribuer au renforcement du partenariat mondial pour le commerce et le développement, conformément aux objectifs de développement convenus au niveau international, dont ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire. Il a relevé la nécessité de

poursuivre le dialogue politique au niveau régional, à l'appui des négociations commerciales multilatérales menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. À cet égard, il a remercié le Gouvernement de Macao (Chine) pour son soutien financier et son excellente organisation de la réunion, qui avait donné lieu à un dialogue constructif entre les gouvernements et les entreprises sur un vaste éventail de questions en prélude à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC.

34. Le Comité a pris note du nombre croissant d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux et a prié le secrétariat d'accorder un rang de priorité élevé à un approfondissement du processus d'intégration économique régionale dans lequel ces accords contribueraient à l'édification du système commercial multilatéral. Il l'a prié aussi d'étudier la possibilité de promouvoir des modalités régionales pour la négociation d'accords commerciaux préférentiels entre pays en développement, dans le respect des règles et principes de l'OMC. Il a par ailleurs noté l'intention de la Mongolie d'adhérer à l'Accord de Bangkok.

35. Le Comité a estimé que le commerce et les investissements constituaient d'importantes sources de financement pour le développement, mais que le renforcement de l'accès aux marchés et de la compétitivité des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), était également nécessaire.

36. Le Comité a noté que les pays en développement étaient toujours confrontés à d'importants obstacles sur le plan de l'accès aux marchés et il a été heureux d'apprendre que diverses initiatives avaient été prises par certains pays, dont le Japon, pour leur accorder un accès préférentiel, et notamment pour faire bénéficier les exportations des pays les moins avancés d'un accès en franchise de douane et hors contingents. Une meilleure utilisation de tels mécanismes pourrait créer des débouchés commerciaux supplémentaires pour les pays confrontés à de lourdes contraintes pesant sur l'offre et, dans ce contexte, le Comité a demandé au secrétariat de mener, en collaboration avec les organisations internationales concernées, des activités de renforcement des capacités qui permettraient aux pays en développement de développer leur commerce et de profiter des avantages liés à l'accès aux marchés.

37. Le Comité a engagé le secrétariat à renforcer son assistance technique dans des domaines tels que la promotion de l'entrepreneuriat, la promotion et la facilitation de l'investissement étranger direct, le développement et la diversification des marques, la formation aux mesures de facilitation du commerce, en faveur notamment des pays les moins avancés et des pays sans littoral et de transit en développement, ainsi que dans d'autres secteurs du renforcement des capacités d'offre.

## **2. Infrastructure et facilitation des transports et tourisme**

38. Le Comité était saisi du rapport du Sous-Comité pour l'infrastructure et la facilitation des transports et le tourisme sur sa première session (E/ESCAP/CMG(2)/2) et a fait siennes les conclusions et recommandations qui y figuraient.

39. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie était entré en vigueur le 4 juillet 2005 et qu'il constituerait une base juridique pour le développement des transports et la coopération régionale en matière de transport. Il a noté que le développement des axes de la Route d'Asie avait reçu la priorité dans les plans nationaux de développement de la Chine et de la Mongolie. La République islamique d'Iran, quant à elle, avait inscrit le développement du Réseau de la Route d'Asie à son quatrième plan national de développement (2005-2010) et avait investi dans plusieurs sections de la Route d'Asie, notamment les tronçons AH1, AH2 et AH8. Le Comité a estimé que l'application scrupuleuse de l'Accord intergouvernemental contribuerait grandement à l'amélioration de l'infrastructure de transport routier dans la région et il a engagé les États membres qui n'étaient pas encore parties à l'Accord à le ratifier ou l'approuver le plus tôt possible. Il a noté que le Tadjikistan avait achevé le 1<sup>er</sup> septembre 2005 les procédures requises pour la ratification et que la Fédération de Russie mettait la dernière main au processus d'approbation.

40. Le Comité a prié le secrétariat de continuer à définir les priorités en matière d'investissement et de rechercher des sources de financement pour la mise à niveau et le développement des axes de la Route d'Asie; il a invité les partenaires internationaux de développement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les institutions financières internationales et le secteur privé à aider à mobiliser une assistance financière et technique en faveur des États membres pour le développement du Réseau de la Route d'Asie.

41. Le Comité a pris note avec satisfaction du travail accompli par le secrétariat pour officialiser et institutionnaliser le projet de Chemin de fer transasiatique dans le contexte de la mise en place d'un réseau de transport international, intermodal et intégré couvrant l'ensemble de la région, en exécution des instructions de la Conférence ministérielle sur l'infrastructure tenue à Séoul en novembre 2001.

42. Le Comité a pris acte des progrès accomplis dans la négociation de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et de l'engagement des pays membres d'y participer. Il a prié le secrétariat de se conformer à un calendrier d'exécution envisageant la mise au point du texte de l'Accord à une réunion intergouvernementale devant se tenir en novembre 2005 et son adoption par la Commission à la soixante-deuxième session, en 2006, en prévision de l'organisation d'une cérémonie officielle de signature à la Conférence ministérielle sur les transports qui se tiendrait plus tard en 2006.

43. Le Comité a noté avec satisfaction le succès obtenu dans l'organisation de quatre parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs le long du corridor Nord du Chemin de fer transasiatique. Compte tenu des travaux déjà accomplis, il a proposé d'organiser une démonstration de transport ferroviaire au départ ou à destination de la Péninsule coréenne et a prié le secrétariat de poursuivre

son action auprès du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour l'encourager à devenir partie au Mémorandum d'accord sur la planification et l'exécution de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs le long du corridor Nord du Chemin de fer transasiatique.

44. Le Comité a noté que le projet de Chemin de fer transasiatique avait bien progressé au cours de trois réunions tenues à Moscou du 26 au 30 septembre 2005, à l'invitation de la Société des chemins de fer russes.

45. Le Comité a donné son aval à la poursuite des travaux du secrétariat sur la mise en place d'un réseau de transport international, intermodal et intégré en Asie, ainsi que de corridors de transport entre l'Europe et l'Asie.

46. Le Comité s'est félicité du travail accompli par le secrétariat dans la mise au point d'un réseau de transport et de logistique international intégré pour l'Asie du Nord-Est et a recommandé qu'une étude analogue soit effectuée dans le cadre du projet SPECA.

47. Il a pris note des résultats de la dixième session du Groupe de travail du projet SPECA sur l'infrastructure des transports et la facilitation du franchissement des frontières, qui avait eu lieu à Issyk-Kul (Kirghizistan) en mars 2005 et qui avait permis de définir de nouveaux principes directeurs pour la mise en œuvre des programmes futurs du SPECA en matière d'amélioration de l'efficacité des transports.

48. Le Comité a remercié le secrétariat d'avoir fourni des services consultatifs aux pays d'Asie centrale pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty<sup>1</sup> et l'a prié de poursuivre son assistance à ces pays pour leur permettre de traiter des problèmes particuliers ou de bénéficier de l'expérience d'autres pays de la région.

49. Le Comité a noté les importantes mesures proactives que prenaient les pays membres pour éliminer les obstacles non physiques en participant à des conventions internationales et à des accords bilatéraux et multilatéraux, et il a apprécié l'appui et les conseils apportés par le secrétariat à cet égard.

50. Le Comité s'est félicité de la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités institutionnelles des pays sans littoral et des pays de transit en matière de facilitation des échanges et des transports internationaux, ainsi que du succès de la première Réunion régionale sur la facilitation des échanges et des transports dans les pays sans littoral et les pays de transit, qui avait eu lieu à Bangkok les 10 et 11 octobre 2005.

---

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), Annexe I.

51. Le Comité a félicité le secrétariat de son action en faveur de la facilitation des transports dans la sous-région Bassin du Mékong et entre les pays de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS). Il l'a prié de poursuivre sa coopération avec les organisations et institutions financières compétentes, notamment la BASD, afin d'appuyer l'élaboration et la négociation d'un accord sur la facilitation du transport routier international entre les Gouvernements des États membres de l'OCS et a été heureux d'apprendre que d'autres pays non membres de cette organisation envisageaient de participer à cet accord.

52. Notant les contraintes géographiques des pays sans littoral et l'augmentation du coût des transports qui en résultait, le Comité a souligné qu'il importait que le Programme d'action d'Almaty soit appliqué dans son intégralité, efficacement et en temps voulu.

53. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la négociation d'un accord de transport de transit entre la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie ainsi que de la demande adressée par la Mongolie pour que le secrétariat participe à titre d'observateur à la sixième réunion de négociation, qui se tiendrait à Oulan-Bator du 14 au 18 novembre 2005.

54. Le Comité a réaffirmé que le tourisme jouait un rôle important dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté dans les pays de l'Asie et du Pacifique et offrait en particulier d'intéressantes possibilités d'obtenir des devises, de créer des emplois et d'accroître les revenus locaux.

55. Le Comité a encouragé tous les pays intéressés par le tourisme à participer à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme qui devait se tenir à Bali (Indonésie) du 7 au 9 décembre 2005, et qui aurait pour objet de renforcer la coopération régionale et d'impulser le développement du secteur touristique. Cette Réunion devait permettre d'examiner les réalisations enregistrées dans l'application du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005) et de réfléchir à l'opportunité d'une deuxième phase (2006-2012). Le représentant de l'Indonésie a affirmé que son gouvernement ne ménagerait aucun effort pour assurer le succès de la Réunion, et il a transmis à tous les membres et membres associés la cordiale invitation de son gouvernement à y participer. Il a en outre proposé que la Réunion adopte une «déclaration de Bali sur le développement durable du tourisme».

56. Le Comité a recommandé au secrétariat de développer ses activités dans les domaines suivants: a) renforcement des capacités des pays en développement, dans les secteurs public et privé, pour un développement durable du tourisme, b) promotion du tourisme en Asie centrale, et c) promotion du tourisme culturel. Constatant les progrès substantiels réalisés dans la sous-région Bassin du Mékong, le Comité a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de lancer des projets touristiques sous-régionaux pour l'Asie du Nord-Est et l'Asie centrale.

### 3. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

57. Le Comité était saisi du rapport du Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace sur sa première session (E/ESCAP/CMG(2)/3), et a fait siennes les conclusions et recommandations qui y figuraient. S'y ajoutait un rapport sur le suivi de la première phase et les préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information et sur les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (2007) (E/ESCAP/CMG(2)/5).

58. Le Comité a estimé que le secrétariat devrait redoubler d'efforts pour aider les pays à mettre en œuvre les résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information ainsi que le Plan d'action régional pour la société de l'information en Asie et dans le Pacifique.

59. À son avis, le secrétariat jouait un rôle essentiel pour promouvoir les applications des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (TICE) et renforcer les capacités en la matière, notamment grâce à la valorisation des ressources humaines, préalable nécessaire à la réduction de la fracture numérique tant entre les pays qu'à l'intérieur même des pays. Le Comité a invité le secrétariat à continuer d'aider les pays membres et membres associés à créer un environnement favorable à l'application des TICE au développement durable, notamment en établissant des cadres politiques et réglementaires intégrés favorisant les TICE

60. Le Comité, constatant l'impulsion que le secteur privé donnait au développement des TICE, a souligné l'importance d'une collaboration étroite entre toutes les parties prenantes, notamment sous forme de partenariats public-privé pour mettre les avantages des TICE à la portée de tous. Il a estimé qu'il importait de renforcer encore la coopération régionale pour le développement des TICE pour la mise en commun de données d'expérience, d'informations et de pratiques performantes.

61. Le Comité a remercié le secrétariat et les pays qui participaient aux préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique devant se tenir en 2007. Il a proposé que cette conférence soit l'occasion d'aborder diverses questions concernant l'utilisation des TICE en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que l'application des recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information, du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Il a été suggéré notamment que la Conférence s'intéresse au développement des partenariats public-privé, à la coopération régionale dans l'utilisation des techniques spatiales pour la réduction de la pauvreté, à la promotion de mécanismes régionaux de coopération pour la gestion des catastrophes, au transfert de technologie et aux applications des TICE jugées particulièrement intéressantes par la deuxième Conférence ministérielle.

62. Le Comité, reconnaissant la contribution essentielle des technologies de l'information et de la communication fondées sur les techniques spatiales à la gestion efficace des catastrophes naturelles ainsi que l'importance de la mise en place de mécanismes appropriés de coopération régionale, a prié le secrétariat de poursuivre ses activités dans ces domaines au titre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESpace). Il serait utile, à son avis, d'envisager un inventaire régional des infrastructures spatiales et d'établir un recueil d'exemples de coopération internationale dans l'utilisation des techniques spatiales pour la réduction de la pauvreté et la gestion des catastrophes naturelles. À cet égard, le Comité a noté avec gratitude les contributions financières des Gouvernements de la France et de la République de Corée ainsi que les contributions en nature des Gouvernements de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie et de Singapour à l'appui du Programme. Il a prié le secrétariat de tenir les pays membres informés des activités et des progrès réalisés.

63. Le Comité a félicité le Gouvernement chinois pour le lancement réussi d'un vaisseau spatial transportant deux astronautes le 12 octobre 2005. Il a aussi relevé avec intérêt les progrès réalisés dans la mise en place de l'Organisation Asie-Pacifique de coopération spatiale, ainsi que le lancement récent, en Mongolie, de programmes de télévision et d'éducation par satellite. Le Comité a remercié le Gouvernement japonais pour son offre de partager les données recueillies par son satellite avancé d'observation des sols (ALOS) afin de renforcer les capacités d'observation des catastrophes naturelles en Asie, et de soutenir un projet pilote pour la diffusion d'informations relatives aux catastrophes en Asie.

64. Le Comité a relevé avec intérêt que les TICE se développaient vigoureusement dans un certain nombre de pays tels que la Mongolie et le Tadjikistan et il prié le secrétariat de renforcer la coopération régionale pour l'échange d'informations, de pratiques performantes et de données d'expérience touchant l'utilisation des TICE au service du développement.

65. Rappelant l'offre faite par le Gouvernement de la République islamique d'Iran à la soixante et unième session de la Commission concernant l'établissement d'un centre de gestion des catastrophes dans la région, le Comité a invité l'Iran à fournir de plus amples détails à ce sujet.

#### **4. Environnement et le développement durable**

66. Le Comité était saisi du rapport du Sous-Comité de l'environnement et du développement durable sur sa première session (E/ESCAP/CMG(2)/4) et a fait siennes les conclusions et recommandations qui y figuraient.

67. Reconnaissant l'importance de l'environnement et du développement durable, le Comité a prié le secrétariat de continuer à aider les membres et membres associés à donner suite au Plan de mise en oeuvre de Johannesburg issu du Sommet mondial pour le développement durable. À cet égard, il a relevé l'importance du transfert de technologie à des conditions de faveur, non commerciales et préférentielles, ainsi que du renforcement des capacités.

68. Le Comité a prié le secrétariat d'envisager d'entreprendre une étude en vue de recenser les principales sources de pollution de l'air dans les grandes métropoles, ce qui permettrait de formuler des stratégies efficaces de réduction de la pollution.

69. Le Comité a souligné le rôle important de l'éducation pour parvenir au développement durable et a noté à ce propos la pertinence de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, dont il est fait état dans le Document final du Sommet de 2005 (voir par. 78 ci-dessous).

70. Notant l'importance de la gestion des ressources en eau aux fins du développement durable, le Comité a souligné la nécessité d'appliquer les dispositions relatives à l'eau contenues dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg conformément aux cadre et programme arrêtés d'un commun accord et de s'attacher en priorité à élaborer des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau. Il s'est par ailleurs félicité de l'appui fourni par le Japon en faveur du développement de la coopération internationale dans le secteur des ressources en eau et a salué la contribution apportée par ce pays pour le quatrième Forum mondial de l'eau, qui se tiendrait en mars 2006 à Mexico.

71. Une délégation a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité d'élaborer une convention sur l'évaluation de l'impact environnemental dans la région de l'Asie et du Pacifique.

72. Le Comité s'est félicité des résultats de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, tenue à Séoul en mars 2005, à laquelle avaient été adoptés d'importants documents portant sur la réalisation d'une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) dans la région de l'Asie et du Pacifique.

73. Le Comité s'est félicité des progrès sensibles accomplis dans la promotion de la coopération sous-régionale en Asie du Nord-Est, notamment dans le cadre du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est (NEASPEC). Il a par ailleurs noté les avantages importants qui pourraient résulter du dialogue sur l'énergie en Asie du Nord-Est, que le secrétariat s'employait à faciliter.

74. S'agissant des travaux concernant les tempêtes de sable et de poussière, le Comité a été informé que depuis l'achèvement du premier projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial en vue de l'élaboration du Plan directeur régional pour la prévention et le contrôle des tempêtes de sable et de poussière en Asie du Nord-Est, exécuté conjointement par la BAsD, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la CESAP et le PNUE, du début de 2003 à mars 2005, deux projets de suivi étaient en cours d'élaboration, à savoir un projet de démonstration pour la prévention et le contrôle des tempêtes de sable et de poussière devant être financé par le FEM, et un projet sur l'établissement d'un réseau régional d'observation et d'alerte rapide, devant être financé par la BAsD.

75. Le Comité a réaffirmé qu'il soutenait vigoureusement l'établissement, par le secrétariat en collaboration avec le PNUE, d'un service d'assistance, qui pourrait être accueilli par le Centre chinois de certification de la qualité et qui aurait pour objectif de renforcer l'action des pays en matière de consommation et de production durables.

76. Le Comité a souligné l'importance de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) qu'avait adopté la Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe en janvier 2005. Il a appuyé différentes initiatives, y compris celles du secrétariat, tendant à aider les membres et membres associés dans la gestion des catastrophes et a invité les membres à mettre à profit le Fonds régional d'affectation spéciale de la CESAP pour le dispositif d'alerte avancée au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est.

## **B. Questions et stratégies relatives à la gestion de la mondialisation**

### **Partie I: Commerce international et investissements; infrastructure et facilitation des transports et tourisme**

77. Le Comité était saisi d'un document intitulé «Questions sectorielles et intersectorielles liées au commerce international et aux investissements, ainsi qu'à l'infrastructure et à la facilitation des transports et au tourisme (E/ESCAP/CMG(2)/6). Il a approuvé les propositions relatives à la formulation du cadre stratégique pour 2008-2009 qui y figuraient.

78. S'agissant des questions relatives au système commercial multilatéral, le Comité a souligné le rôle du commerce en tant que moteur du développement. À cet égard, il a insisté sur l'importance du Document final du Sommet mondial de 2005, adopté à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale tenue à New York en septembre 2005, dans lequel les dirigeants du monde avaient réaffirmé qu'ils étaient résolus à faire le nécessaire pour que les pays en développement, en particulier les moins avancés, participent pleinement au système commercial multilatéral afin de satisfaire leurs besoins de développement économique. Il a également noté l'importance que les dirigeants participant au Groupe des Huit avaient attachée au rôle du commerce dans le développement.

79. Le Comité a noté que les politiques non frontalières gagnaient sans cesse en complexité et que leurs effets sur le commerce, notamment dans le contexte de la facilitation des échanges, devaient faire l'objet d'analyses plus approfondies et d'un partage de données d'expérience et de connaissances au niveau régional. Le secrétariat devrait continuer à accorder une priorité élevée à ces travaux à l'avenir.

80. Le Comité a vivement appuyé les objectifs du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT) et a exprimé sa gratitude au secrétariat et au Centre de recherche pour le développement international (Canada) pour cette utile initiative. ARTNeT répondait à un besoin croissant des pays en développement, qui devaient développer leur capacité à entreprendre des

études spécialisées sur les questions de politique commerciale et de facilitation des échanges. Le Comité a prié le secrétariat de continuer à développer le réseau en collaboration avec les membres et membres associés de la CESAP et les organisations et institutions internationales compétentes. Le secrétariat a également été prié d'encourager la participation du secteur des affaires à ARTNeT, afin de favoriser des entretiens et partenariats tripartites et de renforcer les liens entre les spécialistes de la recherche commerciale, les responsables des politiques et les professionnels.

81. Le Comité a prié en outre le secrétariat de poursuivre ses activités pour développer la capacité de recherche et d'analyse, ainsi que les échanges régionaux de données d'expérience afin d'aider les pays à procéder au réalignement de leurs facteurs de production en vue d'une meilleure utilisation de leurs avantages comparatifs. Il a noté avec gratitude l'appui offert à cet égard par le Gouvernement de Macao (Chine).

82. Concernant le régionalisme, le Comité a relevé que l'accès aux marchés demeurait un problème majeur pour les pays en développement et a noté que les régimes préférentiels, tels que le SGP et certains accords commerciaux bilatéraux et régionaux, comme les accords globaux de partenariat économique, pourraient être bénéfiques pour le commerce et le développement. Il a noté que la première session du Conseil ministériel de l'Accord de Bangkok se tiendrait à Beijing le 2 novembre 2005 et constituerait une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord. Le Comité a fait l'éloge de l'action menée par le secrétariat pour promouvoir le développement du commerce et de la coopération économique dans la région. Simultanément, il a noté qu'il existait entre ces accords d'importantes différences et qu'il était de plus en plus nécessaire d'en assurer la concordance et l'harmonisation; il a donc prié le secrétariat d'accorder une priorité élevée à l'analyse de ces questions. Le Comité s'est félicité des mesures prises par le secrétariat pour créer une base de données sur les accords commerciaux bilatéraux et régionaux conclus dans la région, ce qui représentait une première étape sur la voie de leur analyse comparée, et il a demandé que ces travaux continuent à recevoir une priorité élevée.

83. En ce qui concerne les investissements et la compétitivité internationale, le Comité a souligné que les pays en développement devaient être plus compétitifs internationalement pour bénéficier de la mondialisation et il a noté l'importance des PME et des micro-entreprises. Le secrétariat a été prié d'accorder à ce secteur une attention prioritaire et de mettre l'accent sur les aspects suivants: le transfert de technologie aux PME, la facilitation de l'accès des micro-entreprises aux microfinancement et au crédit, l'élaboration de programmes permettant de perfectionner les modèles électroniques pour la gestion des affaires, la vie communautaire et les pépinières d'entreprises dans les régions rurales, ainsi que l'établissement de liens entre les PME et les sociétés internationales.

84. Le Comité s'est félicité des mesures prises par le secrétariat pour aider les pays à créer un climat favorable à l'investissement étranger direct, notamment la constitution de partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure.

85. Le Comité a présenté les directives ci-après sur un certain nombre de questions dont il conviendrait de tenir compte dans le cadre stratégique.

86. Pour ce qui est du développement de l'infrastructure du transport intermodal, il a souligné l'importance de la participation des secteurs du transport maritime et des ports au développement du transport intermodal et il a demandé au secrétariat d'organiser des activités et des réunions en vue de favoriser une meilleure compréhension et une interaction efficace entre les opérateurs des différents modes de transport et autres parties prenantes. Notant avec intérêt le rôle que pourraient jouer les transports et «les ports secs» en tant que catalyseurs du développement, le Comité a prié le secrétariat d'analyser l'impact des dépôts intérieurs de conteneurs et des centres intérieurs de distribution. Il a réaffirmé l'importance du débat qui avait eu lieu à la soixante et unième session de la Commission, sur le financement du développement en tant que moyen d'aider les pays en développement de la région à mobiliser des ressources financières pour le développement de l'infrastructure. Il a pris note avec gratitude de l'offre de l'Institut asiatique pour le développement des transports de communiquer les résultats de son étude sur les choix intermodaux pour faciliter la prise de décisions et de former gratuitement du personnel des administrations ferroviaires.

87. Le Comité a noté les grands progrès accomplis par le Gouvernement chinois pour accélérer la construction de routes rurales, qui jouaient un rôle important dans la promotion du développement économique et social et la réduction de la pauvreté dans les campagnes. Il a noté que le Gouvernement indien avait fait des progrès analogues. Le Comité a encouragé le secrétariat à diffuser les résultats des études entreprises dans les pays de la région sur l'amélioration de la qualité de vie résultant de programmes d'aménagement routier en région rurale.

88. S'agissant de la facilitation des échanges et des transports, le Comité a fait siennes les conclusions et recommandations de la première Réunion régionale sur la facilitation du commerce et des transports dans les pays sans littoral et les pays de transit, tenue à Bangkok les 10 et 11 octobre 2005 (document CMG(2)/INF.1). Il a souligné la nécessité de créer des mécanismes de coopération durables à l'échelon national avec la participation de toutes les institutions et organisations compétentes dans le domaine des échanges et des transports internationaux, notamment les services de douanes, de transport, d'inspection, de surveillance des frontières et de contrôle phytosanitaire, et il a prié le secrétariat d'aider les membres et membres associés à définir les dispositions institutionnelles et administratives à prendre. Le Comité a noté que les pays appliqueraient les propositions qui leur seraient soumises en tenant compte de leur situation nationale. Il a proposé de créer, à l'appui des mécanismes nationaux, un forum ou réseau régional de facilitation des échanges et des transports – par exemple un Réseau Asie-Pacifique pour l'efficacité des échanges commerciaux et des transports – qui serait chargé de renforcer la collaboration et favoriser le partage d'expérience entre les organes nationaux de facilitation. Le Comité a prié le secrétariat d'accorder une attention particulière aux besoins des pays sans littoral et des pays de transit lors de la mise au point du cadre stratégique.

89. En ce qui concerne la sécurité routière, le Comité a prié le secrétariat d'encourager les échanges d'information sur les pratiques performantes. Il l'a prié également d'étudier les questions de sécurité ferroviaire.

90. S'agissant du tourisme, il a souligné son importance pour la réduction de la pauvreté ainsi que la nécessité d'élaborer des modèles de tourisme durable.

## **Partie II: Technologies de l'information, de la communication et de l'espace; environnement et développement durable**

91. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(2)/7, qui présentait un aperçu des questions sectorielles et intersectorielles liées aux TICE, à l'environnement et au développement durable, et dont il a approuvé les principales conclusions et recommandations.

92. De l'avis du Comité, les TICE constituaient l'un des principaux moteurs de la mondialisation. Leur large application pourrait contribuer utilement à un développement social et économique durable, et notamment à la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, dont ceux du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles. Il importait, par ailleurs, que les TIC soient appliquées aux domaines du commerce et des transports pour permettre l'harmonisation de systèmes informatisés, et notamment le recours à un système unique d'information pour les opérations maritimes. Le Comité, tout en remerciant le secrétariat de ses efforts tendant à réduire la fracture numérique, l'a invité à continuer de coordonner les préparatifs régionaux de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information et la mise en œuvre des conclusions du Sommet.

93. Le Comité a également demandé au secrétariat de centrer ses efforts sur les domaines suivants:

a) Renforcement des capacités nationales pour la formulation et l'exécution de politiques publiques concernant la gouvernance mondiale de l'Internet et pour une participation effective à cette dernière;

b) Renforcement des capacités nationales en vue de la création d'un contexte de politiques propice à l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC);

c) Renforcement des ressources humaines et des capacités nationales pour l'utilisation des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (TICE) au service du développement social et économique durable;

d) Sensibilisation et renforcement des capacités pour l'introduction de services d'accès à large bande et le suivi de leur utilisation;

e) Renforcement de la coopération régionale par l'amélioration des mécanismes de coopération pour la gestion des catastrophes.

94. Le Comité a insisté pour que, dans la conduite des activités précitées, on accorde une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral, aux petits pays insulaires et aux pays à économie en transition.

95. Le Comité s'est félicité des progrès réalisés dans le cadre de l'initiative commune du Gouvernement de la République de Corée et du secrétariat relative à l'établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC). Il a été informé que le Centre devrait être opérationnel au début de 2006. Reconnaissant l'importance de la mise en valeur des ressources humaines pour réduire la fracture numérique par les TICE, il a instamment invité tous les membres et membres associés de la CESAP à participer activement aux activités du Centre.

96. Le Comité a souligné l'importance de la télédétection par satellite pour surveiller et évaluer l'état de l'environnement dans l'ensemble de la région. Il a été informé que la Chine était en train de mettre au point une constellation de huit satellites pour étudier l'environnement et les catastrophes naturelles et que la première phase du projet prévoyait le déploiement de trois satellites en 2007. Il a remercié le Gouvernement chinois de son offre de coopérer avec le secrétariat et avec les pays de la région dans les domaines suivants: mise au point de la constellation et son utilisation pour le rassemblement de données aux fins de l'étude de l'environnement et des catastrophes naturelles; formation aux applications de la constellation; recherche et mise au point concertées de techniques appropriées, et partage des résultats de la recherche. Le Comité a également encouragé le secrétariat à coordonner l'échange de données provenant de différents satellites en vue de l'établissement de mécanismes spatiaux régionaux de surveillance de l'environnement et des catastrophes naturelles. Il a invité les pays intéressés de la région à participer au développement et aux applications de la constellation.

97. Le Comité s'est félicité de l'organisation d'un atelier sur la télémédecine par satellite, tenu à Bangalore (Inde) du 17 au 20 mars 2005, ainsi que de l'offre du Gouvernement indien de faire profiter les pays les moins avancés de la région de son expérience touchant les applications des technologies spatiales et les services de télémédecine.

98. Tenant compte de l'importance cruciale d'une bonne gestion de l'eau, le Comité a proposé au secrétariat d'envisager la possibilité, dans le cadre de son Programme PRORESpace, d'aider les pays à accéder régulièrement à l'information d'origine spatiale sur l'évapotranspiration, à l'échelon sous-régional et régional, ce qui leur permettrait d'optimiser leur utilisation de l'eau et de mieux comprendre les problèmes liés à l'eau tels que la sécheresse et les modifications du cycle hydrologique.

99. Le Comité s'est félicité des initiatives prises par le secrétariat pour favoriser une croissance économique écologiquement durable, ainsi que des activités menées aux niveaux sous-régional et régional dans la région de l'Asie et du Pacifique et de celles qui étaient envisagées pour soutenir la concertation régionale et renforcer les capacités.

100. Le Comité a réaffirmé son soutien de l'approche d'une croissance économique écologiquement durable ou «croissance verte», qui constituait une formule propice à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région.

101. Le Comité a félicité le secrétariat du rôle qu'il jouait pour promouvoir des initiatives sous-régionales et régionales telles que l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, le Programme de coopération environnementale pour la sous-région de l'Asie du Sud-Est, le Projet poussière et sable et le Programme SPECA, ces initiatives venant à l'appui du développement durable en général et de l'écorendement en particulier. Il a relevé le soutien accordé à cet égard par le Gouvernement du Japon et celui de la République de Corée.

102. Le Comité a noté avec gratitude que le Gouvernement japonais était disposé à fournir des experts aux fins du Projet de démonstration concernant la prévention et la réduction des tempêtes de poussière et de sable à la frontière de la Chine et de la Mongolie, qui allait être présenté au FEM pour financement. Le Comité a encouragé le secrétariat à développer ses activités de renforcement des capacités pour favoriser l'écorendement et instaurer entre environnement et économie une synergie qui serait bénéfique aux deux, et a souligné la nécessité de mettre au point des indicateurs d'écorendement et de durabilité environnementale.

103. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir entamé un processus de consultation en coopération avec le Ministère de l'environnement de la République de Corée en vue de lancer le Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte, conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005).

104. Le Comité a souligné l'importance de la coopération sous-régionale et régionale et d'un appui soutenu du secrétariat pour faciliter le dialogue et favoriser la collaboration dans le domaine énergétique en Asie du Nord-Est. Il a donné son aval aux préparatifs de la première session du Comité de hauts fonctionnaires sur la coopération énergétique en Asie du Nord-Est, qui se tiendrait à Oulan-Bator les 16 et 17 novembre 2005.

105. Le Comité a demandé au secrétariat de continuer à développer, promouvoir et reproduire les initiatives fondées sur le partenariat public-privé, telles que la production d'électricité par des microcentrales hydroélectriques, et d'aider à obtenir des microfinancements pour des initiatives analogues en faveur de communautés rurales pauvres de la région.

106. Compte tenu de la hausse des cours du pétrole, le Comité a demandé au secrétariat d'entreprendre un travail d'analyse pour la définition d'options propres à assurer la sécurité énergétique, à améliorer l'écorendement et à promouvoir des sources d'énergie de remplacement commercialement viables.

107. Le Comité a demandé au secrétariat de veiller à ce que le document final de la Réunion régionale sur le suivi du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, prévue pour janvier 2006, reflète fidèlement les besoins spécifiques des pays de la région en matière de développement énergétique durable et d'environnement.

108. Le Comité a félicité le secrétariat des efforts constants qu'il déployait dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles, notamment en favorisant une approche communautaire. Il a aussi souligné les possibilités d'appliquer les technologies spatiales à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et à la gestion des catastrophes.

109. Le Comité s'est réjoui des efforts faits pour renforcer les capacités dans les secteurs du commerce et de l'environnement, qui s'inscrivaient dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet interrégional auquel collaboraient la CNUCED, le PNUE, l'OMC et les autres commissions régionales. Il a estimé qu'il conviendrait d'étudier aussi les possibilités d'activités analogues pour le renforcement des capacités dans le contexte du Mécanisme de développement propre (MDP), s'agissant du changement climatique, ainsi que d'autres mécanismes d'application d'accords environnementaux multilatéraux.

110. Le Comité a également encouragé le secrétariat à étudier, dans plusieurs pays, les politiques et instruments budgétaires favorisant le développement des transports publics et l'utilisation de technologies de transport non polluantes, et à diffuser les bonnes pratiques et enseignements y afférents.

### **C. Planification et évaluation du programme**

#### **1. Examen du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant les sous-programmes 4: Commerce et investissements; 5: Transports et tourisme; 6: Environnement et développement durable et 7: Technologies de l'information, de la communication et de l'espace**

111. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(2)/8: Projet de cadre stratégique pour 2008-2009: Vue d'ensemble du programme de la CESAP [version française à paraître].

112. Présentant le point 6 a) de l'ordre du jour, le secrétariat a fait savoir que lors de la rédaction du document précité, il avait été tenu compte du Document final du Sommet mondial de 2005. On a relevé que le projet de cadre stratégique était de caractère préliminaire, et devait être amélioré au cours des mois suivants en consultation avec les membres et membres associés de la CESAP.

113. La Vue d'ensemble constituerait la base de l'élaboration du cadre stratégique 2008-2009 pour les quatre sous-programmes relevant du thème Gestion de la mondialisation à savoir: Commerce et investissements, Transports et tourisme, Environnement et développement durable et Technologies de l'information, de la communication et de l'espace. Le cadre stratégique utiliserait une présentation axée sur les résultats, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 58/269

intitulée «Renforcement de l'Organisation des Nations Unies: un programme pour aller plus loin dans le changement», en date du 23 décembre 2003, afin d'assurer une meilleure évaluation des résultats obtenus et une utilisation plus efficace des ressources.

114. Le Comité a pris note du calendrier prévu pour la poursuite de l'élaboration du plan-programme biennal du cadre stratégique et a fait part de sa satisfaction au secrétariat. Il a pris acte de l'orientation générale du document, en particulier de l'accent mis sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur les groupes prioritaires de pays, et du fait que le plan serait examiné dans son intégralité par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission au début de 2006 et par la Commission à sa soixante-deuxième session, en avril 2006.

115. En réponse à des questions, le secrétariat a expliqué qu'il serait tenu compte des objectifs du Millénaire pour le développement dans les descriptifs des sous-programmes et dans l'indication des résultats escomptés pour chaque sous-programme. Il a souligné que le document faisait bien ressortir non seulement le dynamisme économique de la région de l'Asie et du Pacifique mais aussi l'étendue et la gravité du problème de la pauvreté, qui devait continuer à recevoir l'attention. Une délégation a souligné l'importance de la croissance économique pour la réduction de la pauvreté. On insisterait notamment sur la promotion de la coopération Sud-Sud.

116. Des représentants ont émis l'avis que a) la priorité devrait aller aux programmes de coopération sous-régionale dans les domaines de l'énergie et de l'environnement et que le paragraphe 11 (2) de la Vue d'ensemble devrait mentionner cette coopération; b) qu'une priorité élevée devrait aller à l'aide à apporter aux pays connaissant des difficultés sur le plan de l'environnement, en particulier par suite de catastrophes naturelles; et c) qu'il conviendrait de mentionner la promotion de la croissance verte et les écotecnologies au paragraphe 7 du document. En outre, il faudrait s'efforcer, lors de l'élaboration du budget-programme, de prévoir des produits plus novateurs dont les effets se feraient sentir à l'échelon local.

## **2. Suivi et évaluation**

### **a) Principes directeurs de la CESAP pour le suivi, l'examen et l'évaluation des programmes**

117. Le Comité a examiné la description générale du mécanisme de suivi, d'examen et d'évaluation des programmes en vigueur à la CESAP, qui figurait au document E/ESCAP/CMG(2)/9.

118. Le Comité a fait observer que l'amélioration du suivi et de l'évaluation des activités menées au titre des programmes aurait pour effet de consolider l'action de la CESAP, ce qui profiterait aux membres et membres associés.

119. Le secrétariat a remercié les gouvernements du Japon, de la République de Corée et des Pays-Bas pour l'appui qu'ils apportaient à son évaluation des programmes de coopération technique.

**b) Examen de projets se rapportant à la gestion de la mondialisation**

**i) Évaluation du projet relatif à la Route d'Asie**

120. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(2)/10, relatif au développement du réseau de la Route d'Asie.

121. Le Comité a félicité le secrétariat de son action dans ce domaine. Reconnaisant les progrès accomplis par les pays membres et le secrétariat dans le développement et l'amélioration du réseau, il a prié le secrétariat de poursuivre ses efforts afin de soutenir le développement de la Route d'Asie et de faire en sorte que celle-ci puisse jouer un rôle majeur dans le développement économique de la région.

**ii) Programme OMC-CESAP d'assistance technique pour l'Asie et le Pacifique**

122. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(2)/11, relatif au Programme OMC-CESAP d'assistance technique pour l'Asie et le Pacifique .

123. Le Comité a indiqué qu'il appuyait vigoureusement le Programme OMC-CESAP d'assistance technique qui, a-t-il fait remarquer, avait été exécuté de façon efficace et rationnelle. Ce programme avait répondu aux besoins des membres et membres associés, qui étaient soit déjà membres de l'OMC, soit en cours d'accession à cette organisation. Il avait contribué à faire mieux comprendre les questions relatives au système commercial multilatéral et aux accords commerciaux régionaux. Le Comité a recommandé d'élargir la portée du programme afin d'y inclure des concertations multipartites de politique générale ciblant le secteur privé, les milieux universitaires et les parlementaires tout en donnant la priorité à la satisfaction des besoins particuliers des pays membres et membres associés, en particulier ceux qui étaient en cours d'accession à l'OMC.

124. Le Comité a noté qu'un accroissement des ressources était nécessaire pour que les pays puissent surmonter les difficultés qui les empêchaient de participer effectivement au système commercial multilatéral et d'en retirer des avantages, et il a salué les efforts déployés sans relâche par le secrétariat pour élargir sa collaboration avec les organisations internationales partenaires, telles que le CCI, la CNUCED et le PNUD, ainsi qu'avec des donateurs bilatéraux dans l'optique du renforcement du Programme OMC-CESAP d'assistance technique. Il s'est félicité des possibilités supplémentaires offertes par le Programme de formation en ligne de l'OMC aux Philippines.

**iii) Évaluation du renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique de la gestion des ressources naturelles en Asie et dans le Pacifique**

125. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(2)/12, qui traitait du renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique de la gestion des ressources naturelles en Asie et dans le Pacifique.

126. Le Comité s'est félicité des résultats positifs de l'action menée par le secrétariat pour faire prendre conscience de l'intérêt de la planification stratégique de la gestion des ressources naturelles et renforcer les capacités en la matière.

127. Il a recommandé le renforcement de la coopération avec les organisations sous-régionales et divers organismes, tels que le Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et les Communities and Small Scale Mining pour la planification et l'exécution des activités futures dans ce domaine.

128. Le Comité a relevé que la gestion de la planification stratégique devait être adaptée à la situation de chaque pays afin d'être appliquée avec succès. En ce qui concerne l'engagement des femmes dans le secteur des ressources en eau et en énergie au sommet de la hiérarchie gouvernementale, le Comité a été informé qu'en plus des quatre pays énumérés dans le document, la Thaïlande comptait des femmes qui participaient activement au processus de planification.

#### **D. Questions diverses**

129. Au cours de la session du Comité ont été organisées deux tables rondes, à savoir: la Table ronde sur les moyens de faire avancer le Programme de Doha pour le développement: combler les lacunes par le dialogue entre les secteurs public et privé; et la Table ronde de haut niveau sur la gestion de la mondialisation: saisir les possibilités qui se présentent et réduire les coûts au minimum. Les participants comprenaient des cadres supérieurs de la fonction publique, d'établissements internationaux de financement, de milieux académiques et du secteur privé.

#### **E. Adoption du rapport**

130. Le Comité a adopté le rapport sur sa deuxième session le 14 octobre 2005.

### **III. ORGANISATION DE LA SESSION**

#### **A. Ouverture, durée et organisation de la session**

131. La deuxième session du Comité de la gestion de la mondialisation s'est tenue à Bangkok, du 12 au 14 octobre 2005.

132. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CESAP a souligné qu'il importait de s'attaquer aux problèmes sectoriels et intersectoriels afin de saisir les nouvelles possibilités qui se présentaient et de réduire au minimum les coûts inévitablement associés à la gestion de la mondialisation. Il a mis l'accent sur l'urgente nécessité d'identifier les problèmes intersectoriels et de formuler des politiques permettant d'y remédier de façon intégrée.

133. Le Secrétaire exécutif a présenté un aperçu des principaux problèmes et défis auxquels se trouvait confrontée la région de l'Asie et du Pacifique pour gérer la mondialisation dans les domaines suivants: commerce et investissements; infrastructure et facilitation des transports et

tourisme; technologies de l'information, de la communication et de l'espace; et environnement et développement durable. Il a appelé l'attention sur les initiatives et principales activités du secrétariat et a réaffirmé l'engagement de la CESAP de collaborer de façon constructive avec d'autres organismes faisant ou non partie du Système des Nations Unies, afin d'aider les États membres à gérer efficacement la mondialisation.

134. Dans sa déclaration inaugurale, S. E. M. Pracha Guna-Kasem, Conseiller du Ministre thaïlandais des affaires étrangères, a déclaré que la coopération régionale devait jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion de la mondialisation. Il a donné des précisions sur certaines initiatives prises par le Gouvernement thaïlandais pour promouvoir le commerce, renforcer la compétitivité et utiliser les nouvelles technologies en vue d'une croissance durable.

135. Il a souligné que la coopération et le partage de l'information dans la région pouvaient procurer des avantages considérables et s'est dit persuadé que le Comité apporterait une contribution majeure aux efforts déployés par les membres et membres associés pour faire face aux conséquences profondes, et encore émergentes, de la mondialisation.

## **B. Participation**

136. Les membres et membres associés de la CESAP énumérés ci-après ont participé à la session: Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Viet Nam et Macao (Chine).

137. Ont aussi participé à la réunion, en vertu de l'article 9 du mandat de la Commission, les représentants des pays suivants: Allemagne et Roumanie.

138. Étaient par ailleurs représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union internationale des télécommunications.

139. Les organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et autres organismes suivants étaient également représentés: Banque asiatique de développement, Secrétariat du Plan de Colombo, Organisation de coopération et de développement économiques, Association de tourisme du Pacifique-Asie, Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, Institut asiatique pour le développement des transports, Institut japonais du développement infrastructurel, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Centre pour la concertation des politiques et Banque japonaise pour la coopération internationale.

### C. Élection du bureau

140. Le Comité a élu M. Lattanamany Khounnyvong (République démocratique populaire lao) président et M<sup>me</sup> Maria Bernardita Angara-Mathay (Philippines), M. Ki-Jun You (République de Corée) et M<sup>me</sup> Svetlana A. Eleeva (Tadjikistan) vice-présidents. M. Sushant Kumar Mishra (Inde) a été élu rapporteur.

### D. Ordre du jour

141. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant, contenu dans le document E/ESCAP/CMG(2)/L.1:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapports des Sous-Comités et autres rapports établis à l'intention du Comité:
  - a) Commerce international et investissements;
  - b) Infrastructure et facilitation des transports et tourisme;
  - c) Technologies de l'information, de la communication et de l'espace;
  - d) Environnement et développement durable.
5. Questions et stratégies relatives à la gestion de la mondialisation:
  - a) Partie I: Commerce international et investissements; infrastructure et facilitation des transports et tourisme;
  - b) Partie II: Technologies de l'information, de la communication et de l'espace; environnement et développement durable.
6. Planification et évaluation du programme:
  - a) Examen du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant les sous-programmes 4 (Commerce et investissements), 5 (Transports et tourisme), 6 (Environnement et développement durable) et 7 (Technologies de l'information, de la communication et de l'espace);
  - b) Suivi et évaluation:
    - i) Principes directeurs de la CESAP pour le suivi, l'examen et l'évaluation des programmes;
    - ii) Examen de projets se rapportant à la gestion de la mondialisation.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

*Annexe*

**Liste des documents**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/CMG(2)/L.1	Ordre du jour provisoire	3
E/ESCAP/CMG(2)/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CMG(2)/1	Rapport du Sous-Comité du commerce international et des investissements sur sa première session	4 a)
E/ESCAP/CMG(2)/2	Rapport du Sous-Comité pour l'infrastructure et la facilitation des transports et le tourisme sur sa première session	4 b)
E/ESCAP/CMG(2)/3	Rapport du Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace sur sa première session	4 c)
E/ESCAP/CMG(2)/4	Rapport du Sous-Comité de l'environnement et du développement durable sur sa première session	4 d)
E/ESCAP/CMG(2)/5	Rapport sur le suivi de la première phase et les préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information et sur les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, 2007	4 c)
E/ESCAP/CMG(2)/6	Aperçu des questions sectorielles et intersectorielles liées au commerce international et aux investissements, ainsi qu'à l'infrastructure et à la facilitation des transports et au tourisme	5 a)
E/ESCAP/CMG(2)/7	Aperçu des questions sectorielles et intersectorielles liées aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace; à l'environnement et au développement durable	5 b)
E/ESCAP/CMG(2)/8 (anglais seulement)	Draft strategic framework 2008-2009: ESCAP programme overview	6 a)
E/ESCAP/CMG(2)/9	Principes directeurs de la CESAP pour le suivi, l'examen et l'évaluation des programmes	6 b)
E/ESCAP/CMG(2)/10	Développement du Réseau de la route d'Asie	6 b)
E/ESCAP/CMG(2)/11	Programme OMC-CESAP d'assistance technique pour l'Asie et le Pacifique	6 b)
E/ESCAP/CMG(2)/12	Renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique de la gestion des ressources naturelles en Asie et dans le Pacifique	6 b)
CMG(2)/INF.1 (anglais seulement)	Conclusions and recommendations of the First Regional Meeting of Trade and Transport Facilitation in the Landlocked and Transit Countries	